MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 159

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025159-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

FINANCES

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-Laure PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 159 / TARIFS COMMUNAUX 2026: location de la maison des associations

Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe en charge des finances, explique à l'Assemblée que suite à la réunion de la commission finances du 12 novembre dernier, il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs communaux sur la base de + 1.5 %, puis arrondis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la maison des associations, qui prendront effet au 1er janvier 2026, de la façon suivante :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association (réunion, AG…)	GRATUIT	63 €
Réunion - Entreprises / professionnels.	73 €	157 €
Spectacle payant / conférence payante	63 €	177.50 €
Jeux de société	52,50 €	177.50 €
Vin d'honneur ** Association *	41.50 €	157 €
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence…)	GRATUIT	GRATUIT
Apéritif déjeunatoire ou apéritif dinatoire, pour les particuliers (fin à 22h maximum)	157 €	
Buffet froid ou chaud, sans cuisine, uniquement pour les A.G. des associations de Bains	GRATUIT	

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025159-DE

Célébrations civiles obsèques	GRATUIT pour les Bainsois ou si inhumation à BAINS-SUR-OUST
Séances à caractère politique et confessionnel	**COMMUNE ET HORS COMMUNE**
Réunion de travail – 1ère gratuite	73 €
Réunion publique – 1ère gratuite	177.50 €

Il est rappelé que :
- Dans tous les cas, une caution de 300 euros sera demandée.
- * Pour les Associations : contrat de location + état des lieux. Caution = 300€. Frais de nettoyage à leur charge.
- ** La gratuité est accordée pour les réceptions après obsèques.
- Délibération n°2022-31 : les associations Bainsoises pourront bénéficier, une fois dans l'année, d'une location gratuite pour une des salles communales.

SPÉCIFICITÉ 2026 : ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 MARS 2026

Dans le cadre de ces élections et concernant la mise à disposition de salles pour :

⇨ **les réunions de travail**,
la salle de l'Oust et la maison des associations pourront être mise à disposition gratuitement à raison de :
6 réunions avant le 1er tour et 1 réunion avant le 2ème tour,

⇨ **les réunions publiques**,
la salle polyvalente et la maison des associations pourront être mise à disposition gratuitement à raison de :
2 réunions publiques avant le 1er tour et 1 réunion publique avant le 2ème tour,

Ce, pour chacune des listes en présence - égalité de traitement –
et selon les disponibilités des salles.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE